

Université d'Orléans
Direction des affaires financières

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Réhabilitation et Extension de la Halle des sports de l'Université d'Orléans

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	51 TVX 2025
Date limite de remise des plis	15 / 01 / 2025 à 12 heures 00
Procédure de passation	Procédure adaptée (Article R2123-1 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Université d'Orléans

Direction des Affaires Financières

Représentant : Éric BLOND Président de l'Université d'Orléans

Adresse : Château de la Source

Avenue du Parc Floral

Orléans Cedex 2

45067 BP 6749

Téléphone : 02.38.49.25.40

Courriel : daf.achats@univ-orleans.fr




Site internet : <http://www.univ-orleans.fr/>

La personne en charge du dossier est : CORMIER Franck, Responsable service achats et marchés publics

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Réhabilitation et extension de la Halle des Sports de l'Université d'Orléans**

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Réhabilitation et extension de la Halle des Sports de l'Université d'Orléans
 Acheteur	Université d'Orléans
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	16 lots
 Lieu d'exécution	Rue de Vendôme 45100 ORLEANS
 Délai	15 mois
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	$P = V \times R / 1500$
 Variation des prix	Fermes actualisables
 Nature des prix	Prix forfaitaires
 Visite sur site	Visite obligatoire selon les lots

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 16 lots :

Type	Objet, délai
Lot 1	VRD - Espaces verts
Lot 2	Désamiantage - Démolition - Curage
Lot 3	Gros œuvre
Lot 4	Charpente bois - Métal
Lot 5	Isolation extérieure - Bardage
Lot 6	Couverture - Etanchéité
Lot 7	Menuiserie extérieure aluminium - Serrurerie
Lot 8	Plâtrerie - Isolation - Faux-plafonds

Type	Objet, délai
Lot 9	Menuiserie intérieure
Lot 10	Carrelage
Lot 11	CVC - Plomberie
Lot 12	Electricité CFO/CFA
Lot 13	Sols sportifs
Lot 14	Peinture
Lot 15	Equipements sportifs
Lot 16	Régulation GTB

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée. (Article R2123-1 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

■ Dossier de consultation :

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement ;
- CCAP ;
- Règlement de la consultation ;
- Fiche fournisseur ;
- Cadre de mémoire technique ;
- Attestation de visite ;
- CCTP ;
- DPGF ; Notice thermique extension RT2012 ;
- Notice thermique Halle multisports RTexGL ;
- Planning général chantier TCE ;
- Notice acoustique ;
- Plan installation chantier provisoire ;
- Tableau surfaces utiles ;
- Diagnostics (compilation tous diagnostics) ;
- Rapport PEMD et annexes ;
- Etudes de sols (Reconnaitssances structurelles + G2AVP + G2PRO + G5) ;
- Dossier PC spécifique ERP (sécurité + accessibilité) ;
- Rapport initial de contrôle technique ;
- Plan général de coordination ;
- Dossier d'intervention ultérieur sur ouvrage.
- Dossier des pièces architecturales
- Dossier VRD & Paysages
- Dossier BE Technique

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

L'Université d'Orléans ne pourra apporter de réponse aux questions posées entre le 20 décembre 2025 et le 5 janvier 2026. Les réponses aux éventuelles questions durant cette période seront apportées au maximum avant le 08/01/2026.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Prestations supplémentaires éventuelles :**

Les prestations supplémentaires éventuelles autorisées sont les suivantes :

- Tympan bois KLH – lot 4 Charpente bois Métal
- Panneaux photovoltaïques – lot 6 Couverture Etanchéité & lot 12 Electricité CFO/CFA
- Signalétique extérieur – lot 7 Menuiserie extérieure Serrurerie
- Résine de sols – lot 14 Peinture

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie).</i>
Extrait KBIS ou INSEE	<i>Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion.</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie).</i>
Capacité économique et financière	
Certificat de régularité fiscale	<i>Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales.</i>
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.</i>
Capacité technique et professionnelle	
Certificat de régularité sociale	<i>Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon</i>

Document	Descriptif
	<i>l'entreprise.</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.</i>
Références Travaux	<i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>L'acte d'engagement (imprimé type ATTRI 1) est à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du marché. Le document devra être signé. Un document par lot devra être complété.</i>
Coordonnées Bancaires	<i>Joindre un RIB / RIP.</i>
DPGF	<i>Décomposition du prix global et forfaitaire. Le document devra être signé. Un document par lot devra être fourni.</i>
Fiche fournisseur	<i>La fiche fournisseur doit être complétée obligatoirement de manière informatique et accompagnée d'un RIB. Tout règlement est conditionné à ces deux éléments.</i>
Mémoire technique	<i>Mémoire technique en cohérence avec le cadre de mémoire technique fixé.</i>
Attestation de visite	<i>Attestation de visite confirmera que vous avez effectué la visite. (obligatoire pour les lots 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 11, 12, 13)</i>
Planning d'exécution des travaux	<i>Planning d'exécution des travaux</i>
Plan d'installation de chantier	<i>Plan d'installation de chantier pour les lots n°2 & 3</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : " daf.achats@univ-orleans.fr

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Visite sur site :**

Une visite sur site est obligatoire pour les lots 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 11, 12, 13. L'offre d'un candidat, sur l'un ou plusieurs de ces lots, qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Pour les autres lots, cette visite est facultative.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Deux dates de visites, ont été fixées, soit le mardi 16 décembre 2025 de 14h30 à 16h30, soit le jeudi 18 décembre 2025, de 10h00 à 12h00.

Chaque candidat, devra confirmer son inscription par mail, auprès du Maître d'Ouvrage, Benoit ROGER, à benoit.roger@univ-orleans.fr

Une attestation de visite, devra être complétée et signée, et remise avec l'offre du candidat.

■ **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

■ **Critères de sélection des candidats :**

Seules les candidatures comportant l'ensemble des documents et renseignements demandés seront examinées.

Critère et pondération		Descriptif
1. Prix des prestations	Critère 1. : Prix base (€ HT) à partir de la DPGF - intégrant les CEE (40%)	Une note sur 100 points sera attribuée à chaque offre selon la méthode de calcul (offre la plus basse / offre du candidat*100). La pondération indiquée sera appliquée à cette note.
2. Valeur technique	Critère 2.1. : Moyens de l'entreprise (20%)	Ce critère se décompose ainsi : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Encadrement de l'équipe (niveaux d'expérience du titulaire et du suppléant nommés pour le projet) (35%) ➤ Composition et expériences de l'équipe affectée au chantier (35%) ➤ Moyens matériels et équipements prévus pour l'opération (30%)
	Critère 2.2. : Organisation pour la réalisation des travaux (30%)	Ce critère se décompose ainsi : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Méthodologie générale de l'entreprise relative à la réalisation du chantier (méthodologie de mise en œuvre, organisation, phasage, gestion entre lots, etc...) (30%) ➤ Mesures mises en place par l'entreprise (interne / sur site) permettant de contrôler l'avancement des ouvrages en phase chantier (fiches d'autocontrôle, rapport journalier, etc...) (20%) ➤ Analyse du site (difficultés relevées / mesures à mettre en place / subtilités / points de vigilance / etc. ...) (20%) ➤ Liste des matériaux / produits prévues pour le chantier (fiches techniques) (30%)
3. Valeur environnementale	Critère 3 : Démarche environnementale et gestion des nuisances (10%)	Ce critère se décompose ainsi : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dispositions prévues par l'entreprise vis-à-vis de l'environnement concernant les approvisionnements du chantier (origine des produits, transport et logistique, émission CO2, etc...) (30%) ➤ Démarches de l'entreprise concernant la gestion des déchets de chantier et notamment la prise en compte du PEMD (40%) ➤ Dispositions prévues par l'entreprise pour limiter les nuisances du chantier par rapport au site (sonores, visuelles, diverses) (30%)

Barème de notation des sous-critères	0% - Absence de réponse ou réponse non conforme aux attentes du cahier des charges 25% - Réponse insuffisante - répond de manière partielle, imprécise à la question et/ou au besoin exprimé 50% - Réponse moyenne - réponse correcte mais peu développée, répondant de manière moyenne à la question et/ou au besoin exprimé 75 % - Réponse satisfaisante - apporte une réponse bonne à la question et/ou au besoin exprimé, mais manque de précisions ou de clarté 100% - Réponse très satisfaisante - apporte une réponse adaptée, précise et détaillée à la question et/ou au besoin exprimé
--------------------------------------	--

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : **Sur 100**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.
La note totale est notée : d'abord obtenue par addition des notes des critères sur 100, puis ramenée sur **100,00**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ **Négociations :**

L'Université se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

- Les négociations seront ouvertes avec les trois (3) candidats les mieux classés à l'ouverture des offres. Ainsi un classement avant négociation sera donc effectué selon les critères annoncés.
- Les négociations pourront porter sur tous les éléments constitutifs de l'offre en dehors de son objet du contrat et les critères de sélection.
- Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
ORLEANS
45057
Téléphone : 02 38 77 59 00
Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr
Télécopie : 02 38 53 85 16



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)